

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION CFF À L'INTENTION DES TIERS (CG TIERS – FORMATION CFF).

1 Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à tous les contrats et valent pour l'ensemble des offres de Formation CFF.

Les présentes CG s'appliquent aux mandats de formation conclus avec des clients tiers ainsi qu'à chaque offre en lien avec des centres de formation de Formation CFF.

Elles sont fondées sur le droit suisse. Les modifications et clauses annexes n'ont d'effet que si elles ont été convenues sous la forme écrite par les deux parties contractantes. Toute modification apportée aux présentes CG est communiquée par écrit au mandant par Formation CFF dans un délai de 10 jours ouvrables.

Si une disposition des présentes conditions générales devait se révéler nulle ou sans effet ou si le contrat présentait une lacune, la validité juridique des autres dispositions n'en serait pas affectée. En lieu et place de la disposition nulle ou sans effet, une disposition dont la finalité économique se rapproche le plus possible de l'intention des parties sera appliquée et considérée comme ayant été convenue initialement. Il en est de même en cas de lacune.

2 Inscription et organisation des cours

2.1 Inscription

Le contrat débute avec l'inscription (dans le LMS ou par courriel). Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur réception.

2.2 Nombre de participants

Si le nombre d'inscriptions est inférieur au nombre minimal de participants défini, Formation CFF est en droit d'annuler le cours ou de le reporter. En cas de sous-effectifs (nombre minimal de participants non atteint) dans certains cours critiques pour l'activité, il peut arriver que Formation CFF organise tout de même le cours/le cursus de formation, sous réserve de l'accord des mandants, mais soit contrainte d'augmenter le prix en conséquence.

2.3 Unités de facturation

La facturation s'effectue conformément à l'accord conclu avec les mandants (prix selon le LMS, offres, confirmations de mandats, base horaire, etc.).

Les valeurs prévisionnelles s'entendent en principe hors frais de déplacement.

2.4 Annulations/leçons manquées

Toute annulation doit être signalée par écrit. En cas d'annulation ou d'absence, les délais d'annulation applicables sont les suivants.

- Jusqu'à 30 jours avant le début de la manifestation: pas de frais d'annulation.
- Jusqu'à 14 jours avant le début de la manifestation: 50% du prix du cours.
- Moins de 14 jours avant le début de la manifestation: 100% du prix du cours.

Le prix est facturé à 100% aux participants qui quittent un cours, un cursus de formation ou une autre manifestation avant son terme.

Les leçons manquées ne peuvent pas être rattrapées. Elles sont facturées à 100%. Si un participant au cours est absent, en particulier pour cause de maladie, d'accident, de congés, de service militaire ou de charge de travail, il ne peut prétendre à une réduction du prix du cours.

Pour les cas exceptionnels indépendants de la volonté du participant (p. ex. décès dans la famille, maladie avec présentation d'un certificat médical, accident), Formation CFF peut renoncer au paiement total ou partiel du prix du cours.

2.5 Obligations générales du mandant

Le mandant veille à ce que les participants observent strictement les directives de Formation CFF. La présente disposition revêt une importance capitale en particulier lors de formations effectuées dans des zones de danger. En outre, le mandant s'assure que les participants remplissent les conditions requises pour assister au cours et/ou soumettent en temps voulu les documents éventuellement nécessaires selon la description du cours. Si ces critères ne sont pas satisfaits, Formation CFF peut exclure du cours les participants concernés et leur facturer les frais correspondants.

2.6 Obligations de Formation CFF

Les installations nécessaires aux formations sur véhicules, aux cours pratiques ainsi qu'aux examens pratiques sont mises à disposition par les divisions des CFF. Lorsque les divisions des CFF ne sont pas en mesure de fournir les zones d'entraînement et les véhicules requis pour une formation pratique, Formation CFF se procure les ressources nécessaires (véhicules, prestations des mécaniciens instructeurs, formateurs, sillons et zones d'entraînement, etc.) auprès de partenaires.

3 Location des salles des centres de formation

3.1 Réservation

Les salles sont réservées par ordre d'arrivée des demandes. La réservation est valable à réception de la confirmation écrite. Formation CFF se réserve le droit d'attribuer à la dernière minute aux organisateurs d'autres salles que celles réservées, dans la limite du convenable.

3.2 Communication du nombre de participants

Le mandant s'engage à communiquer à Formation CFF, au plus tard 14 jours avant le début de la formation, le nombre exact de participants, le matériel souhaité ainsi qu'une éventuelle réservation de traiteur. En cas de modification tardive, les réservations de traiteur sont facturées à 100%.

3.3 Prix des salles

Les prix en vigueur sont les prix indiqués dans la confirmation écrite des centres de formation de Formation CFF. Formation CFF se réserve le droit d'ajuster le prix si le délai entre la confirmation écrite et l'événement est supérieur à six mois. En cas d'ajustement tarifaire, le mandant peut résilier le contrat sans conséquences financières. Sous réserve d'une annulation dans les délais, tout remboursement du prix des salles en cas de non-utilisation des prestations ou de fin anticipée de l'événement est exclu.

3.4 Facturation/règlement

La facture est établie à l'issue de l'événement. Elle doit être réglée dans les 30 jours suivant la date de facturation sans escompte. Les centres de formation de Formation CFF peuvent exiger le versement d'un acompte ou d'une caution raisonnable. Toute dépense extraordinaire supportée par Formation CFF est facturée séparément.

3.5 Annulation de la réservation de salles

Toute annulation doit être signalée par écrit. Les frais d'annulation suivants sont facturés.

En cas d'annulation

- jusqu'à 30 jours avant la manifestation: pas de frais d'annulation;
- jusqu'à 14 jours avant la manifestation: 50% du prix de la salle;
- jusqu'à 2 jours avant la manifestation: 70% du prix de la salle;
- 1 jour avant la manifestation: 100% du prix de la salle.

4 Copyright des documents

4.1 Copyright

Les documents remis par Formation CFF au format papier ou électronique et les informations transmises sous forme électronique sont soumis au droit d'auteur de Formation CFF et destinés à l'usage personnel des participants aux formations. Sans l'autorisation explicite de Formation CFF, les participants ne sont pas autorisés à utiliser lesdits documents et leur contenu, sous quelque forme que ce soit, à d'autres fins que celles de la formation.

4.2 Mise à la disposition de tiers

Il est expressément interdit aux participants de mettre les documents distribués en cours à la disposition de tiers.

5 Responsabilité

Le mandant s'engage à manipuler soigneusement tous les supports mis à sa disposition par Formation CFF ou par des prestataires externes. Il est tenu de réparer entièrement les dommages à la propriété de tiers, ainsi que les dommages personnels, qu'il a causés par négligence ou intentionnellement.

Le mandant veille à disposer d'une couverture d'assurance suffisante. Toute personne qui utilise les installations des CFF ou de prestataires externes le fait à ses propres risques. Formation CFF ne peut être rendue responsable en cas de vol ou de perte d'objets.

En cas d'annulation, de report ou d'interruption d'un cours, d'un cursus de formation ou d'un autre événement (par la faute de Formation CFF), Formation CFF décline toute responsabilité pour les préjudices indirects tels que les arrêts de la production.

7 For/droit applicable

En cas de litiges issus du présent contrat ou en relation avec ce dernier, le for exclusif est Berne.

Le présent contrat est exclusivement régi par le droit suisse.

8 Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2019 et remplacent les conditions générales d'août 2015.